

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 15/03/12	Séance du jeudi 08 mars 2012 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
---	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 15 décembre 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Bureau s'est réuni le jeudi 8 mars 2012 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Raymond REYLE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 27 janvier 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2012)

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 3 demandes de garanties d'emprunt, déposées en matière d'habitat par Néolia, Habitat 25 et la SAIEMB Logement, pour un montant total de 2 897 206 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie (février 2012)

MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ces 2 demandes de garantie d'emprunt, déposées en matière d'économie par la SAIEMB IE, pour un montant total de 1 173 500 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats de prêt et les conventions de garantie correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Créances Irrécouvrables 2012

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, à hauteur de :

- 175,67 € au titre du Budget Principal,
- 27 533,45 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 48,44 € au titre du Budget Annexe Transports.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Recrutement au poste de Responsable Aménagement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, sur le poste de Responsable Aménagement de la Direction Economie, Emploi et Aménagement dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet au sein du département Musiques Anciennes (catégorie A, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, sur le poste de Professeur d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Anciennes, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Professeur d'Enseignement Artistique à temps complet au sein du département Musiques Anciennes (catégorie A, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, sur le poste de Professeur d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Anciennes, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Cité des plantes 2012 - Demande de subvention de la Société d'Horticulture de Franche-Comté

A l'unanimité le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance du déroulement de la nouvelle édition de la « Cité des Plantes »,
- accorde une subvention de 2 000 € à la SHFC pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Opération « Jardiner, naturellement » - Demande de subvention du CPIE Vallée de l'Ognon

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance du projet mené par le CPIE Vallée de l'Ognon,
- attribue une subvention de 1 000 € au CPIE Vallée de l'Ognon pour la réalisation de l'opération « Jardiner, naturellement ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Opération Fleurissement 2012 - Organisation et attribution d'une subvention à la SHFC

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance du déroulement de l'opération Fleurissement 2012 et approuve son contenu,
- attribue une subvention de 4 000 € à la société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques, dans le cadre du partenariat à établir,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la SHFC.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une AMO visant à développer les industries culturelles et créatives

A l'unanimité le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la convention constitutive de groupement de commandes, entre la CAGB et la Ville de Besançon, pour la réalisation d'une AMO visant à développer les industries culturelles et créatives,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, approuve ces 15 demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH, pour un montant total prévisionnel de 41 039 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 8 mars 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 6.1, 7.1.

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.3), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 4.3), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI (jusqu'au rapport 1.1.3), M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1), M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Patrick RACINE.

Etaient absents : M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Raymond REYLE

Procurations de vote :

Mandants : JY. PRALON, JP. GOVIGNAUX, E. DUMONT (jusqu'au rapport 4.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.1).

Mandataires : F. MONNEUR, N. BODIN, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport 4.3), A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1).

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du

Au Grand Besançon

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du 8 mars 2012

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- On va simplement désigner le Secrétaire de séance. Il faut en nommer un, quand même. Tiens, Raymond REYLE. Les pouvoirs sont les suivants : Jean-Yves PRALON à Frank MONNEUR, Jean-Pierre GOVIGNAUX à Nicolas BODIN, Emmanuel DUMONT à Jean-Jacques DEMONET et Pierre CONTOZ à Alain BLESSEMAILLE. Approuvez-vous le procès-verbal de la dernière séance de Bureau ?

Examen des rapports n°02 et n°08 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat

M. BAULIEU.- Si vous en êtes d'accord, on peut avancer rapidement - on n'en est pas encore tout à fait au budget primitif, mais on le verra tout à l'heure - sur l'ensemble des rapports y compris sur le budget primitif qui est largement dans le droit fil des orientations budgétaires dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

Ce sont les opérations Néolia, Habitat 25 et SAIEMB Logement pour à peu près 2,9 M€. S'il n'y a pas d'observation, les éléments ont été vérifiés, comme habituellement.

M. LE PRÉSIDENT.- Mmes MÉNÉTRIER et POISSENOT et M. FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

M. BAULIEU.- Oui, parce que ce sont des rapports délibératifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Ce sont des rapports délibératifs. Notez-le bien.

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Économie

M. BAULIEU.- Il est un peu moins fréquent que nous ayons des garanties de cette nature à porter pour deux opérations conduites par la SAIEMB Immobilier d'Entreprise qui concerne, pour une part, l'opération rue Midol - où l'on hébergera d'ailleurs la Mission locale et le Plan local d'Insertion pour l'Emploi - et, pour une autre part, des locaux à l'angle des rues Brabant et Luxembourg sur le secteur de Planoise. La vérification des ratios prudentiels a été faite. Je n'ai pas d'observation particulière.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme MÉNÉTRIER et MM. FOUSSERET, BAULIEU et MARTIN ne prennent pas part au vote. Ne n'oubliez pas. Cela pourrait avoir des conséquences très, très ennuyeuses.

M. BAULIEU.- N'oubliez pas de le mentionner au PV.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, notez-le bien au PV.

Rapport n°1.1.3 - Créances irrécouvrables 2012

M. BAULIEU.- Sur le Budget principal ce sont 175 €, sur le Budget annexe des Déchets ce sont 27 533 € et sur le Budget annexe Transports ce sont 48,44 €.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut simplement souligner la faiblesse de ces sommes.

M. BAULIEU.- Oui, encore que sur les déchets, elles sont plus importantes, mais cela n'étonnera personne puisque les opérations les plus importantes concernent des entreprises qui ont déposé le bilan.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais sur le budget de 8 M€, 27 000 €, c'est « peanuts ».

M. BAULIEU.- Oui. Tout à fait.

Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Ressources humaines

Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

M. BAULIEU.- Tout est résumé dans le résumé. Un poste de technicien responsable maintenance du centre de tri a déjà été créé. Il faudrait le calibrer sur un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise. Il s'agit de valider cela.

Ensuite, le Conseil de Communauté a validé le projet d'établissement du CRR. Il était convenu que l'entretien, de la maintenance à l'exploitation technique du bâtiment, serait effectué en commun avec le FRAC, chacun prenant en charge les dépenses lui revenant. Ces missions sont confiées au Pôle des Moyens techniques du Grand Besançon et la charge de travail liée à cette activité nécessite la création d'un poste d'adjoint technique, catégorie C. C'est le deuxième point.

Troisième point : suite à la validation du projet d'établissement CRR et dans la poursuite de sa mise en place, il est proposé la création d'un poste de chargé de l'action culturelle et de la communication relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Cela fait partie également du projet d'établissement que nous avons validé et que nous mettons en œuvre progressivement.

Donc, trois points distincts dans ce rapport n°1.2.2.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ?

Examen des rapports de la Commission n°03 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Cité des Plantes 2012 - Demande de subvention de la Société d'Horticulture de Franche-Comté

M. GUILLEMET.- C'est une demande de subvention, comme tous les ans, de la Société d'Horticulture de Franche-Comté pour organiser la Cité des Plantes. Cette année, c'est à l'Esplanade des Droits de l'Homme. Et c'est une subvention de 2 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Etes-vous d'accord ?

Rapport n°4.2 - Opération « Jardiner naturellement » - Demande de subvention du CPIE Vallée de l'Ognon

M. GUILLEMET.- C'est une subvention de 1 000 € au CPIE Vallée de l'Ognon. C'est pour la sensibilisation des jardiniers amateurs à l'utilisation de solutions alternatives aux produits chimiques. Cela se fait dans le cadre des enseignes locales de jardinages.

M. LE PRÉSIDENT.- Etes-vous d'accord ?

Rapport n°4.3 - Opération Fleurissement 2012 - Organisation et attribution d'une subvention à la SHFC

M. LOPEZ.- Il s'agit de l'opération Fleurissement 2012 qui se poursuit maintenant depuis 16 ans. Il s'agit de l'embellissement du cadre de vie individuel ou communal. Comme les années précédentes, l'opération 2012 se poursuivra avec le concours de la Société d'Horticulture de Franche-Comté qui contribue au déroulement de cette opération et participe au jury. Il est demandé 4 000 € pour financer cette opération avec la Société d'Horticulture de Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ?

Examen des rapports des Commissions n°04 et n°05 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une AMO visant à développer les industries culturelles et créatives

M. BODIN.- Lors du dernier Conseil d'Agglo, on avait voté le principe d'une AMO concernant le futur quartier culturel, les industries culturelles et créatives pour 50 000 € (25 000 € pour la Ville et 25 000 € pour le Grand Besançon). L'objectif est de valider la constitution de la convention, donc la convention constitutive du groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'un rapport délibératif, celui-là.

M. BODIN.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ?

Examen des rapports de la Commission n°06 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH
(subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce sont les subventions de la Communauté d'Agglo pour un montant de 41 039 € pour la réalisation de 2 logements locatifs privés à loyer maîtrisé, de 7 logements pour le maintien à domicile et de 6 logements pour travaux d'économie d'énergie. Ce rapport n'est pas présenté en Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas de remarques ?

***Examen des rapports des Commissions n°07, n°08, n°02 et Questions diverses
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté***